



Rapport n°: 153058.01-LE-25-0965885-008  
Document: 1 page(s)  
Inspecté par: Cédric Cibba le 29.04.2025

**Luxlev SA Location**  
Avenue de l'Europe  
L - 4802 LAMADELAINE



## Rapport de contrôle périodique d'un élévateur à plateforme mobile n° MAN00000E01011554

### 1 LIEU D'IMPLANTATION

Rue et n° : 50 avenue Gaston Diderich

Localité : - Luxembourg Belair

### 2 VÉRIFICATION ET ESSAI

Les contrôles s'effectuent sans démontage préalable et sont limités au contrôle visuel du bon état des composants dont l'accès est possible en toute sécurité et à la vérification des dispositifs de sécurité. Les observations ci-dessous portent sur les composants dans l'état où ils se trouvent et ne se rapportent pas à la conception qui a dû avoir fait l'objet d'un examen avant mise en service conformément à la réglementation applicable.

### 3 RÉSULTAT DE NOTRE INSPECTION

Nous avons procédé à l'inspection de l'installation décrite ci-dessous sur base des documents : ITM-SST 10001.4 et ITM-SST 1237

#### Caractéristiques de l'élévateur à plateforme mobile

##### Autorisation

Autorisation n° 3A/2019/1262/165 du 21.06.2019

##### Caractéristiques

Constructeur MANITOU  
Type élévateur mobile  
Exploitant LUXLEV  
Année de fabrication / installation 2019  
N° de série MAN00000E01011554  
Charge de service (kg) 230  
Nombre de personnes 2 personnes  
N° interne / inventaire 4242A

Type constructeur 160 ATJ E3

### 4 OBSERVATIONS ET DÉLAI

Les observations suivies d'un délai de 0 jour donnent lieu à un refus d'exploitation. Les observations suivies d'un délai sont à redresser dans les plus brefs délais, mais au plus tard dans le délai indiqué et donnent lieu à un recontrôle dès leur redressement. Il est de la responsabilité de l'exploitant de veiller à ce que les observations soient suivies d'effets dans les délais les plus brefs et que l'organisme de contrôle soit convoqué afin de constater la levée des observations.

Observation(s) du contrôle périodique : Néant.

### 5 CONCLUSION

L'installation peut rester en service.

Date: 29.04.2025



Cédric Cibba  
Inspecteur

Pour le directeur général,



Mathias Muller  
Responsable Technique